

Modification des montants des indemnités du Conseil communal à partir du 1^{er} juillet 2021

Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Une réunion des mandatés de partis représentés au Conseil communal pour 2021-2026 relative au contrat de législature s'est déroulée le 18 mai 2021 à 18h30 en salle 3 de Castelmont. Une discussion a été engagée sur la partie indemnités du conseil communal et des modifications ont été demandées. Or, selon l'art. 18 chiffre 14 de notre règlement, la compétence de la fixation des indemnités des membres du conseil, des membres des commissions, du président, du secrétaire du conseil et de son suppléant, des autres membres du bureau et de l'huissier revient au conseil communal sur proposition du bureau dont nous nous remettons aux résultats des discussions de la réunion précitée.

Or les adaptations de forme, ci-dessous les propositions de changements :

Extrait de la version du 4 mars 2019 :

Séance commission	60.-	Forfaitaire, indépendamment de la durée de la séance
Présidence commission finances	400.-	Forfait annuel, en plus de l'indemnité de présence

Proposition de changement à compter du 1^{er} juillet 2021 :

Séance commission	60.-	Pour les séances jusqu'à 2 heures. Ensuite, 5.- par tranche de 15 minutes
Présidence commission finances	600.-	Forfait annuel, en plus de l'indemnité de présence

Changements représentés en **gras**.

Au nom du Bureau du Conseil communal

Le Président

Le Secrétaire

Youri Hanisch

Alexandre Turrian

Annexes :

1. Indemnités du Conseil communal à partir du 1^{er} janvier 2019 (version du 4 mars 2019)
2. Proposition du Bureau du Conseil communal – Indemnités du Conseil communal pour la législature 2021-2026

**Préavis du Bureau du Conseil - Modification des montants
des indemnités du Conseil communal dès le 1^{er} juillet 2021**

Annexe 1

INDEMNITES du Conseil communal à partir du 1^{er} janvier 2019 (version du 4 mars 2019)

Jeton de présence	60.-	
Amende partielle	20.-	
Amende complète	60.-	
Séance commission	60.-	Forfaitaire, indépendamment de la durée de la séance
Rapport de commission ad hoc	100.-	En plus de l'indemnité de présence
Président de commission ad hoc	60.-	En plus de l'indemnité de présence
Rapport de commission ad hoc suivant l'importance du travail selon décision du bureau	Max 600.-	En plus de l'indemnité de présence
Rapports sur le budget et les comptes (commission des finances)	400.-	Par rapport, en plus de l'indemnité de présence
Rapport commission de gestion	800.-	En plus de l'indemnité de présence
Président commission de gestion	400.-	Forfait annuel, en plus de l'indemnité de présence
Président commission finances	400.-	Forfait annuel, en plus de l'indemnité de présence
Président du Conseil	4'000.-	Forfait annuel
1 ^{er} vice-président	300.-	Forfait annuel, en plus de l'indemnité de présence
2 ^e vice-président	200.-	Forfait annuel, en plus de l'indemnité de présence
Scrutateurs	200.-	Forfait annuel, en plus de l'indemnité de présence
Scrutateurs-suppléants	100.-	Forfait annuel, en plus de l'indemnité de présence
Secrétaire	21'000.-	Salaire, avant déduction des charges sociales et heures suppl. non comprises
Secrétaire-suppléant(e)	30.-	Par heure
Huissier, huissier suppléant	250.-	Par séance de Conseil
Séance du bureau	20.-	Jetons de présence pour 1 ^{er} vice-président, 2 ^{ème} vice-président, scrutateurs

Bureau électoral

Président de Bureau	200.-	Par jour de votation
Secrétaire, huissier, huissier-suppléant	200.-	Par jour de votation et par personne
Scrutateurs au Bureau de vote ou de dépouillement	100.-	Par votation ou élection jusqu'à 14h00, ensuite 20.- par heure

**Préavis du Bureau du Conseil - Modification des montants
des indemnités du Conseil communal dès le 1^{er} juillet 2021**

Annexe 2

Proposition du Bureau du Conseil communal

INDEMNITES du Conseil communal pour la législature 2021-2026

En vigueur dès le 1^{er} juillet 2021

(annule et remplace la version du 4 mars 2019)

Jeton de présence	60.-	
Amende partielle	20.-	
Amende complète	60.-	
Séance commission	60.-	Pour les séances jusqu'à 2 heures. Ensuite, 5.- par tranche de 15 minutes
Rapport de commission ad hoc	100.-	En plus de l'indemnité de présence
Présidence de commission ad hoc	60.-	En plus de l'indemnité de présence
Rapport de commission ad hoc suivant l'importance du travail selon décision du bureau	Max. 600.-	En plus de l'indemnité de présence
Rapports sur le budget et les comptes (commission des finances)	400.-	Par rapport, en plus de l'indemnité de présence
Rapport commission de gestion	800.-	En plus de l'indemnité de présence
Présidence commission de gestion	400.-	Forfait annuel, en plus de l'indemnité de présence
Présidence commission finances	600.-	Forfait annuel, en plus de l'indemnité de présence
Présidence du Conseil	4'000.-	Forfait annuel
1 ^{er} vice-présidence	300.-	Forfait annuel, en plus de l'indemnité de présence
2 ^e vice-présidence	200.-	Forfait annuel, en plus de l'indemnité de présence
Scrutateurs(trices)	200.-	Forfait annuel, en plus de l'indemnité de présence
Scrutateurs(trices) suppléants	100.-	Forfait annuel, en plus de l'indemnité de présence
Secrétaire	21'000.-	Salaire, avant déduction des charges sociales et heures suppl. non comprises
Secrétaire-suppléant(e)	30.-	Par heure
Huissier(ère), huissier(ère) suppléant(e)	250.-	Par séance de Conseil
Séance du bureau	20.-	Jetons de présence 1 ^{er} Vice-Président(e), 2 ^{ème} Vice-Président(e), Scrutateurs(trices)

Bureau électoral

Président de bureau	200.-	Par jour de votation
Secrétaire, huissier(ère), huissier(ière) suppléant(e)	200.-	Par jour de votation et par personne
Scrutateurs(trices) au bureau de vote ou de dépouillement	100.-	Par votation ou élection jusqu'à 14h00, ensuite 20.- par heure